

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 13 avril 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « gynécologie-obstétrique » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique**

NOR : SASH1030526A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment le II de son article L. 4111-2 ;  
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité « gynécologie-obstétrique »,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « gynécologie-obstétrique », en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique les personnes dont le nom suit :

M. Adonis BECHARA, né le 23 octobre 1968 à Wata Hob (Liban).  
Mme Bouchra EL HAJJ, épouse CHEBBO, née le 21 décembre 1972 à Saïda (Liban).  
M. Roger HELOU, né le 13 janvier 1973 à Sebney Baabda (Liban).  
Mme Larissa SERAPIAO-SCHINDLER, épouse WATTIER, née le 2 mai 1970 à Bahia (Brésil).

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 13 avril 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané  
de la directrice générale de l'offre de soins  
et du chef de service :  
*La sous-directrice des ressources humaines  
du système de santé,*  
E. QUILLET